

ÉLECTION À LA PRÉSIDENTENCE DU CNOSF OLYMPIADE 2025-2029

NOTE INFORMATIVE

Cette note à visée informative a pour objectif de rappeler, sans exhaustivité, les éléments essentiels du cadre dans lequel s'inscrivent les candidatures à la Présidence du CNOSF. Aussi elle ne saurait se substituer ni aux statuts, ni au règlement intérieur du CNOSF.

Ces textes de référence sont consultables en ligne [sur le site du CNOSF](#).

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Les **statuts** (notamment son article 9) mais également le **règlement intérieur** (notamment ses articles 8 et 10) précisent les conditions d'éligibilité à la présidence. Toute personne souhaitant présenter sa candidature est invitée à s'y référer.

COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature devant être adressé par les candidats comprend :

- › Un **projet** exposant notamment les grandes lignes politiques sur l'avenir du CNOSF
- › **5 attestations** de membres du CNOSF (trois provenant de membres de catégorie 1, deux provenant de membres de catégorie 2, 3, 4 ou 5*) dans les conditions prévues statutairement
- › Un **parrainage** de membre du CNOSF (facultatif) dans les conditions prévues statutairement
- › La **fiche de candidature**, reprenant notamment des informations exigées statutairement

À des fins de traitement administratif, ils sont également invités à transmettre :

- › Le **formulaire de contact**, joint au dossier de candidature papier
- › Une **photo numérique**, directement adressée par mail à l'adresse ag@cnosf.org, utilisée pour la publicité des candidatures par le CNOSF

**la liste des membres du CNOSF ainsi que leur catégorie de rattachement est à retrouver [sur le site du CNOSF](#) à la rubrique annuelle.*

MODALITÉS D'ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- › Par lettre recommandée avec **avis de réception**
- › A l'attention du **Comité de déontologie**
- › Au 1, avenue Pierre de Coubertin, Paris 75640 CEDEX 13
- › Envoi au plus tard le **dimanche 20 avril 2025**, cachet de La Poste faisant foi



PUBLICITÉ DES CANDIDATURES



Une page de présentation individuelle pour chaque candidat sera mise en ligne sur le site internet du CNOSF et partagée sur les réseaux sociaux. Les visiteurs pourront y retrouver les documents fournis par le candidat dans son dossier de candidature (à l'exception du formulaire de contact).



Un **Grand Oral** sera organisé à l'approche de l'élection. La date et le format seront arrêtés en concertation avec les candidats.

RECOMMANDATIONS ÉTHIQUES DANS LE CADRE DES ÉLECTIONS AU CNOSF



Le Comité de déontologie du CNOSF a édicté un document visant à rappeler le **comportement éthique attendu des candidats et de leurs soutiens**. Les recommandations émises s'articulent autour de trois axes :

- > Le comportement général
- > Le recours aux services et ressources du CNOSF
- > Les invitations et cadeaux

Le document complet est à retrouver [sur le site sur CNOSF](#).

À L'ISSUE DE L'ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE

Obligation pour le Président élu de quitter toute fonction élue ou salariée au sein d'une fédération ou d'un organisme membre du CNOSF. Dans les trois mois et sous peine de déchéance de son mandat.

Possibilité pour candidat non-élu de candidater au Conseil d'administration. Au terme de la proclamation des résultats, il devra dans ce cas immédiatement fournir un formulaire de parrainage propre aux candidatures au Conseil d'administration*.

**formulaire type diffusé lors de l'ouverture de l'appel à candidature au Conseil d'administration, le 18 avril 2025*